

VISIO - Carrière et avancements : avancement d'échelon, avancement de grade et promotion interne – cas complexes

NOUVEAUTÉ / CAS PRATIQUES / COMPLEXES

A distance - Synchrone

Objectifs

- Identifier les règles statutaires applicables au déroulement de carrière
- Analyser les situations complexes d'avancement d'échelon et de grade
- Déterminer les conditions d'accès à la promotion interne et sécuriser les décisions correspondantes
- Prendre en compte les services antérieurs et les changements de situation dans le calcul de la carrière
- Identifier les erreurs d'avancement et déterminer les modalités de régularisation
- Prévenir les risques de contestation et de contentieux

Public Visé

Gestionnaires Carrières
Gestionnaires RH
Responsables RH

Pré Requis

- Prérequis pédagogiques : Maîtriser les fondamentaux du statut de la fonction publique territoriale et disposer d'une première expérience en gestion des carrières ou en ressources humaines.
- Prérequis techniques : En classe virtuelle, disposer d'un ordinateur par personne, d'une connexion internet stable, d'un navigateur compatible, d'une webcam et d'un micro.

Objectifs pédagogiques

Identifier les règles statutaires applicables au déroulement de carrière
Analyser les situations complexes d'avancement d'échelon et de grade
Déterminer les conditions d'accès à la promotion interne et sécuriser les décisions correspondantes
Prendre en compte les services antérieurs et les changements de situation dans le calcul de la carrière
Identifier les erreurs d'avancement et déterminer les modalités de régularisation
Prévenir les risques de contestation et de contentieux

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports juridiques et méthodologiques ciblés, centrés sur les règles nécessaires à l'analyse des situations de carrière.
- Analyse et résolution de situations complexes, à partir de cas concrets de classement, d'avancement et de promotion interne.
- Cas fil rouge « Le service RH face à une carrière complexe », utilisé tout au long de la formation pour conduire les participants à reconstituer progressivement la situation d'un agent, identifier les erreurs éventuelles et sécuriser la décision de carrière.
- Les stagiaires disposent de supports documentaires accessibles via PADLET ou en téléchargement à partir de leur espace apprenant.
- Un accompagnement pédagogique est assuré pendant la formation par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur, favorisant les échanges, les apports méthodologiques et l'adaptation aux besoins exprimés.

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire expert en statut de la fonction publique Issus du terrain, nos formateurs conjuguent maîtrise juridique et expérience opérationnelle des services RH publics.

Parcours pédagogique

- Sécuriser l'avancement d'échelon
 - Règles applicables à l'avancement d'échelon
 - Détermination de l'ancienneté conservée
 - Conséquences des changements de situation sur l'ancienneté
 - Congés et positions administratives : incidences sur la carrière
 - Temps partiel et temps non complet : conséquences sur l'avancement
 - Reconstitution de carrière et erreurs d'ancienneté
 - Régularisation d'un avancement intervenu tardivement ou de manière erronée

Cas pratiques : recalculer une carrière et sécuriser un avancement d'échelon
- Traiter les situations complexes d'avancement de grade
 - Conditions statutaires d'accès à l'avancement de grade
 - Vérification des conditions individuelles
 - Ancienneté, services accomplis et conditions particulières
 - Articulation entre avancement de grade et création ou vacance d'emploi
 - Lignes directrices de gestion et critères de choix
 - Tableau annuel d'avancement
 - Nomination et conséquences sur la carrière
 - Situations de refus, de non-inscription ou de contestation

Cas pratiques : analyser l'éligibilité et sécuriser une nomination
- Sécuriser les situations de promotion interne
 - Principes et conditions d'accès à la promotion interne
 - Vérification des conditions statutaires
 - Prise en compte des services et de l'ancienneté
 - Rôle des lignes directrices de gestion
 - Élaboration et examen des propositions
 - Articulation entre promotion interne, nomination et création d'emploi
 - Situations particulières et erreurs d'appréciation
 - Conséquences d'une nomination irrégulière

Études de cas : déterminer si une promotion interne peut être sécurisée
- Corriger les erreurs et sécuriser les parcours de carrière
 - Identifier une erreur de classement ou d'avancement
 - Reconstituer la carrière d'un agent
 - Régulariser une situation administrative erronée
 - Conséquences sur la rémunération et les droits de l'agent
 - Articulation entre carrière, classement, rémunération et retraite
 - Gestion des demandes de réexamen ou de contestation

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

Analysez les cas les plus délicats d'avancement, de promotion interne et de reconstitution de carrière afin de garantir la conformité de vos décisions et la sécurisation des droits des agents.

Méthodes et modalités d'évaluation

- Avant : questionnaire de recueil des besoins et positionnement via l'espace apprenant (accès transmis par mail).
- Pendant : évaluation continue (échanges, mises en situation, questionnements). Elle permet de vérifier la compréhension, d'ajuster le rythme et de répondre aux difficultés rencontrées.
- Après : évaluation satisfaction et évaluation de l'acquisition des compétences visées par la formation, via l'espace apprenant.
- Émargement obligatoire via l'espace apprenant.
- Certificat de réalisation (employeur).
- Attestation de fin de formation (apprenant) Vos résultats au test d'évaluation de l'acquisition des compétences visées par la formation, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 -volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

De 3 à 14 Personnes



Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : 680.00

Inter Adhérent (Par personne) : 640.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Offre & Qualité pédagogique

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org